

Bonne précaution

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **68 (1929)**

Heft 48

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-222907>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

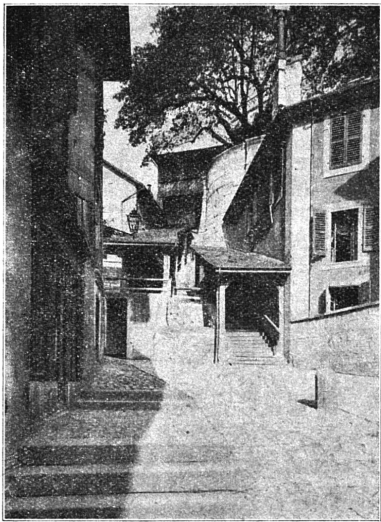
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LAUSANNE D'AUTREFOIS



Aux Escaliers-du-Marché, à main droite, la maison Charles Viret-Genton, berceau de l'Ecole normale des jeunes filles, 1837-47 ; elle est devenue en 1918 la maison Helvétienne et donne aujourd'hui sur la rue Pierre Viret. A gauche, l'ancien immeuble du doyen Samuel Secretan, plus anciennement encore du professeur de Treytorrens, maison illustrée par le fameux concert de Rousseau en 1732 et le séjour de Mazzini en 1834. Immeuble démoli en 1911. Tout en haut des rampes d'escaliers on distingue le pavillon du professeur Levade.

partient au passé ; le quignon de pain sec du prisonnier n'est plus qu'un souvenir romantique. Autres temps, autres mœurs. Mais il est peut-être dangereux et sûrement téméraire de vanter les charmes d'une prison et d'en détailler à tous les installations ultra-modernes, dans le genre, s'entend.

Plus d'un malchanceux ou d'un bras pendant — et ils doivent être assez nombreux à notre époque — se sera sans doute écrié : « On n'y est pas tant mal que ça ! »

L'amour en Suisses romande (1 vol., imprim. Georges Jaccard, Lausanne).

Trois écrivains de chez nous, MM. Maurice Porta, Georges Oltramare et René Fonjallaz, ont signé ce volume. Il ne s'agit pas d'une collaboration au sens précis de ce terme puisque le volume comprend trois parties signées chacune par l'un de nos trois auteurs. La meilleure est, à mon sens, l'introduction due à la plume de M. Maurice Porta. Avec son bon sens habituel, il nous montre ce qu'était l'amour avant la guerre et ce qu'il est aujourd'hui. Ces pages, pleines d'intérêts, sont émaillées de bons mots, de traits piquants et d'anecdotes savoureuses. Cette introduction paraîtra sûrement trop courte à bon nombre de lecteurs. Pour parler de l'amour à Genève, M. Georges Oltramare nous jette le feu d'artifice de sa prose narquoise et mordante. Tantôt il parle de l'austérité genevoise et décoche quelques traits acérés à l'esprit de Calvin, tantôt il brosse, de main de maître, quelques tableaux de fort belle venue. Il est à la fois ironique et charmeur. Quant à la troisième partie « l'amour à Lausanne », elle est à la fois inégale et décevante. M. Fonjallaz, qui ne manque pas de talent, est surtout paradoxal. Ses tableaux sont fractionnés et localisés. Après nous avoir promenés dans les dancings, les parcs et les bas-fonds, il pose la plume et nous abandonne à nos réflexions en se contentant de dire, comme son ami Oltramare : « Qu'importe puisque l'amour embellit tout. »

J. des S.

DES JEUNES MARIÉS SANS NOM

JE n'ai jamais pu arriver à connaître le nom ni même les prénoms de ces voisins de table que le hasard avait fait descendre à l'hôtel où je passais mes vacances l'an dernier.

C'étaient deux jeunes mariés, il n'était pas permis d'en douter, mais combien insupportables et agaçants avec leur manie de se donner mutuellement des appellations auxquelles ils ajoutaient sans doute des intentions bienveillantes, mais que tous les convives s'accordaient à trouver souverainement ridicules.

Ils affichaient un bonheur insolent, une de ces satisfactions de parvenus qui étaient avec trop d'ostentation leur profond mépris de tous ceux qui les entourent et qui ignorent toute discrétion. Ils exposaient leur joie secrète dans leurs rires exaspérants, dans leurs éclats de voix à dessein sonores, dans leurs réflexions saugrenues, dans l'arrogant orgueil qui leur fait faire la roue comme au dindon.

Ils s'interpellaient, échangeaient des remarques et des observations en se donnant tant de noms que l'on n'arrivait pas à savoir quel était le leur.

— Tu n'as pas froid, mon coco, demandait le jeune homme plein d'attentions et d'égards.

— Non, mon lapin, répondait la jeune épouse.

Et sans se préoccuper de nos sourires ni même de nos haussements d'épaules, ils continuaient leur conversation, aussi distants de nous et de l'opinion que nous pouvions avoir d'eux.

— Reprendras-tu du gigot, mon rat ?

— Volontiers, mon chou.

— Passe-moi donc la salière, mon petit poulet.

— Prends garde, ma colombe, trop de sel n'est pas bon pour ta chère petite santé, tu vas engraisser.

— Si nous faisons monter du champagne, mon canari ?

— Volontiers, mon loup.

Et cela continuait sans interruption.

Nous avions fait un pari entre les convives de la table. Celui qui, le premier, découvrirait le nom de la jeune dame ou du damoiseau.

Le prix du pari promis ne fut pas décerné.

Le jeune couple disparut, s'en fut roucouler dans une autre patrie.

Cette année, au même hôtel et à la même date, nous nous rencontrâmes tous autour de la même table.

Le couple, était là lui aussi.

Aussitôt que nous le vîmes s'installer à la place qu'il occupait l'année précédente, nous nous dûmes que nous allions enfin savoir si ce jeune homme et sa femme avaient chacun un nom, comme tout le monde.

Nous reprîmes aussitôt les paris.

Les uns prétendirent que la jeune personne devait se prénommer Germaine, d'autres en tinrent pour Alise ou pour Mathilde.

Quant à son mari, nous convînmes presque à l'unanimité qu'il avait une tête à s'appeler Gaston.

Mais nous eûmes beau prêter l'oreille, notre curiosité ne fut pas plus satisfaite que l'année précédente.

Les jeunes époux nous parurent toutefois moins souriants, moins empressés, moins attentifs.

Ils s'attribuaient toujours les dénominations pittoresques, mais ils avaient varié leur répertoire.

— Quel serin tu fais de m'avoir ramenée dans cet hôtel où je m'assomme.

— J'ai voulu te faire plaisir, rappeler nos impressions de l'année dernière, essayer de retrouver les dispositions heureuses de notre entrée en ménage, mais je m'aperçois que tu es une cruche.

— Et toi, un cornichon.

— Prends garde, espèce de courge, à ce que tu dis, je ne t'insulte pas, moi.

Muets, nous baissions tous les yeux. La jeune femme, qui détestait probablement le comestible dont son mari venait de lui attribuer le nom, prit une crise de nerfs. Et comme son mari, pour la calmer, lui tapait les joues avec, peut-être un peu trop de vigueur, elle se mit à hurler qu'elle ne savait pas comment elle avait déjà pu vivre une année entière avec « une moule et une tourte de de cet acabit. »

Les quatre éléments. — Jacques, six ans, prend sa leçon.

— Combien y a-t-il d'éléments ? lui demande sa mère.

— Trois, répond l'enfant, la terre, l'air et l'eau.

— Tu en oublies un, cherche bien.

Jacques ne répond pas ; il semble chercher.

— Voyons, tu sais bien, ce qui cause si souvent des accidents.

Alors l'enfant de s'écrier :

— Ah ! oui..., je sais petite mère, l'automobile.

LE „CASSIN“ DE LA CLARINETTE



N désigne en langage vaudois par ce terme de « cassin » les callosités ou durillons provoqués par les frottements répétés que subissent certaines parties de l'épiderme.

Ceci dit, racontons en quelques mots, l'histoire suivante qui a le mérite d'être authentique. Il y a déjà longtemps, vivait à Panex le bon papa Parlier, connu dans tout le district d'Aigle comme joueur de clarinette. La musique de bal qui portait son nom eut son époque de célébrité et nos grand-mères ont valsé souvent fois aux sons entraînants de cet orchestre villageois.

On raconte que le père Parlier et ses acolytes, — la contrebasse et le violon, — se rendirent certain samedi soir d'hiver au hameau d'Antagnes où le trio devait fonctionner à l'occasion d'un « refredon » quelconque. Or, notre clarinettiste qui avait une barbe de huit jours, s'enquit d'abord de l'adresse d'un coiffeur. On l'envoya chez un menuisier qui opérait en qualité de figaro et dont l'habileté à tenir le rasoir ne le cédait en rien, paraît-il, au maniement de la varlope.

Au début, tout alla bien. Mais, lorsque le barbier dilettante entreprit la « seconde coupe » à rebrousse-poil, il se passa une chose effarante. En remontant sa lame du menton à la lèvre inférieure du client, il entama le cal que l'instrument de musique avait formé en cet endroit.

Le père Parlier bondit et lança cette clameur de protestation :

— Ah ! gredin, te m'as copié le cassin de la clarinette !

Mex.

LAUSANNE AU TEMPS JADIS

13 novembre 1704. — Si le Sr Ogice chirurgien se veut faire fort de rendre guéry Jacob Pamblanc et s'en remettre pour son payement à ce qu'il en sera ordonné icy (au Conseil) on le luy remettra, mais s'il ne le guérit pas on ne luy donnera rien comme il a promis. (Pas très commode d'être chirurgien ou médecin dans ces conditions).

15 novembre 1704. — Les frères Liardet seront saisis et mis en prison séparément pour avoir maltraité de nuit un des valets de Madame la princesse de Soisson. Messieurs Banderet de Bourg et De Renens iront témoigner à Mme la princesse de Soisson le déplaisir que nous avons qu'on ait maltraité un de ses valets et prendront information.

18 novembre 1704. — Fs Louys Poetevin, citoyen et étudiant en cette ville. B. Duperry et David Chapuis ayant maltraité un des valets de Mme la princesse de Soisson seront conduits à l'Evesché où ils seront nourris à pain et eau pendant huit jours et a tous dépends. Et ils ne sortiront qu'ils n'ayent tout payé. MM. Banderet de Bourg et contrôleur iront vers Mme la princesse de S. luy dire le chastiment imposé... et que s'il luy plaît de prolonger l'emprisonnement ou les chastier autrement, comme il luy plaira qu'on le fera. (On n'est pas plus galant.)

Abraham Lavanchy, Jacob Jaquet et Jn-Fs Liardet, gardes des biens de la terre de Bourg (gardes-champêtres pour les terres dépendant de la bannière de Bourg) condamnés à 300 fl. en faveur des nommés Pierre et Abraham Borel (de Couvet) qu'ils ont blessés d'un coup de fusil alors qu'ils avoyent été assez mal avisés que d'entrer dans une possession où ils auroyent pris quelques pommes. (L'un est estropié pour le reste de ses jours, l'autre incapable de gagner sa vie de longtemps). Les gardes sont condamnés à payer les médèles et soins des chirurgiens. (Ils avaient le fusil seulement pour tuer les chiens et les cochons errants).

Bonne précaution. — On demandait un jour à une dame à la taille souple et fine pourquoi elle avait toujours des femmes de chambre corpulentes.

— C'est pour qu'elles ne portent pas mes robes, lorsque je suis en voyage.

Chez le boulanger. — Vous appelez ça des petits pains de deux sous ? Il y a tout juste de quoi remplir une dent creuse.

— De quoi vous plaignez-vous, chez le dentiste, un plombage vous coûterait cinq francs... au moins.